



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation du programme  
Sciences de la nature (200.B0)  
Conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)  
du Cégep Gérald-Godin**

Décembre 2015

Québec, le 14 décembre 2015

Monsieur Christian Roy  
Directeur général  
Cégep Gérald-Godin  
15615, boulevard Gouin Ouest  
Montréal (Québec) H9H 5K8

**Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0)**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 7 décembre 2015, le suivi que permettaient d'apporter à la recommandation formulée dans le cadre de l'opération d'évaluation du programme *Sciences de la nature* en 2007 les évaluations subséquentes réalisées auprès du Collège. La Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que les modalités d'évaluation des apprentissages sont clairement indiquées dans les plans de cours dans le but de garantir l'équivalence des pratiques d'évaluation.

Pour porter son jugement, la Commission s'est basée sur le rapport de suivi de l'évaluation du programme *Sciences de la nature* produit en 2009, sur le rapport d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) publié en 2010 et sur le rapport de suivi de l'évaluation de l'application de la PIEA en 2012.

D'abord, dans le rapport de suivi de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*, la Commission émet des constats positifs sur le travail accompli par le Collège pour garantir l'équivalence des pratiques d'évaluation. En effet, elle note que les modalités d'évaluation sont présentes dans les plans de cours qu'elle a examinés et que divers moyens pour assurer l'équivalence sont mis en pratique. La Commission conclut son rapport en mentionnant qu'elle s'attend à être informée de la progression des travaux de suivi concernant l'équivalence lors de la visite d'évaluation de l'application de la PIEA.

De plus, dans le rapport d'évaluation de l'application de la PIEA, la Commission relève les bonnes pratiques du Collège en matière d'équivalence des activités d'évaluation. Elle précise que les épreuves terminales de cours sont généralement équivalentes et que très peu de plans de cours présentent

des divergences en ce qui concerne le barème de correction et le contexte d'évaluation.

Finalement, dans le rapport de suivi de l'évaluation de l'application de la PIEA, la Commission note que les plans de cours sont conformes à la PIEA et elle décrit le mécanisme mis en place pour s'assurer de l'uniformité et de la qualité des plans de cours.

La Commission juge que l'ensemble de ces constats mène à des suites satisfaisantes et lève la recommandation.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

***Original signé***

Céline Durand

c. c. M. Richard Harnois, directeur des études